INFORMATION RETRAITE POUR LES 40/67 ANS PROGRAMME PREMIER SEMESTRE 2027

En ce premier semestre 2027, la SRIAS Centre-Val de Loire organise 16 sessions d'information d'une demie- journée sur les retraites
Ces séances s'adressent aux agents dont le code ministériel (code MIN - indiqué sur le bulletin de paye) est présent dans la liste des agents bénéficiaires des actions des SRIAS.
Les séances sont limitées à 50 personnes. Chaque séance dure entre 3h30 et 4 h selon les questions posées

PROGRAMME :
Le programme est assuré un intervenant spécialisé

- L'évolution des retraites et la réforme de 2023
- Les différentes catégories d'agents et leurs spécificités
- Les différences entre retraite fonction publique et retraite privée : trimestres, enfants, âge de départ
- La construction d'une carrière : acquisition des trimestres, bonifications, majorations
- Calcul de retraites, impact du temps partiel, de la décote, de la surcote : fonction publique et privée
- Les dispositifs spéciaux : carrière longue, surcote parentale, retraite progressive
- Retraite et handicap ou maladie
- Le dépôt de la demande, agent mono carrière ou polypensionnés
- Les retraites complémentaires ARGIC ARCO IRCANTEC RAFP
- Le cumul d'activité
- La réversion …….

.

DATES ET LIEUX :

- Châteauroux (36), salle George Sand Cité administrative
 - 5 février 2027, 8h30
- Orléans(45) cité Coligny salle de l'agraco (restaurant interadministratif) :
 - 9 février 2027 8h30 et 14 heures
 - 24 février 2027 8h30
 - 17 mars 2027 8h30 et 14 heures
 - 2 juin 2027 8h30
 - 17 juin 2027 8h30 et 14 heures
- Tours (37), Cité du Cluzel avenue de Grammont
 - 11 février 2027 8h30 et 14 heures
 - 23 février 2027 8h30

.

- Chartres (28) : salle de la DDT
 - 28 mai 2027 8h30

.

Le nombre important de pré-inscriptions ces dernières années et les contraintes liées à ces enregistrements ne permettent pas de traiter les demandes non conformes, incomplètes et/ou illisibles. Nous attirons donc votre attention sur cet aspect.

Il vous appartient de demander à votre administration à l'avance votre situation administrative pendant le séminaire : en autorisation d'absence (la plus courante), en congé de formation, sur vos droits à congés

Toutes les candidatures conformes recevront une réponse (retenues ET non retenues), et ce à compter de début janvier 2027 par mail exclusivement.

Limite des pré-inscriptions sur le site *démarches-simplifées* :

Mercredi 06 janvier 2027